



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2019 – édition du  
28/01/2019**





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

-Bureau du cabinet-

Pôle représentation et  
distinctions honorifiques

## **ARRETE**

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,  
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

\*\*\*\*

### **LE PREFET DES ALPES-MARITIMES**

VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;

VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports;

VU l'avis du 4 décembre 2018 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- M. ATAMNIA Saïd demeurant à CANNES LA BOCCA
- Mme BLANES JEUIL Valérie demeurant à LA COLLE-SUR-LOUP
- M. BREGEAUT Jean-Jacques demeurant à MOUGINS
- M. CHARMES Pierre demeurant à TOURRETTE-LEVENS
- Mme GÄRTNER Charline demeurant à NICE
- M. GORDON Richard demeurant à NICE
- M. GUERLAIS Patrice demeurant à VALBONNE
- M. LE GALLAIS Loïc demeurant à NICE
- M. LOLI Jean-Louis demeurant à MENTON
- M. MAILLIER Jean-Michel demeurant à VALLAURIS
- M. NICOLA-GHIBAUDO Gérard demeurant à NICE

**Article 2** – la secrétaire générale et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le **07 DEC. 2018**

Le Préfet des Alpes-Maritimes



Georges-François LECLERC

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports .....	2
Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2019.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2019.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2